

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 8 de l'ordre du jour

CRD06

Juin 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-cinquième session  
(en ligne)  
12-16 juillet et 20 juillet 2021

Observations soumises par la Colombie

Point 8 de l'ordre du jour

**DEMANDE D'OBSERVATIONS SUR LES RECOMMANDATIONS POUR LES ABATS COMESTIBLES ET TOUT AUTRE TISSU ANIMAL PERTINENT DANS LE BUT D'HARMONISER ET DE DÉTERMINER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DANS LES COMPOSÉS À DOUBLE USAGE**

Les modifications proposées sont indiquées dans le texte en caractères gras soulignés

PARAGRAPHERS	PROPOSITION DE POSITION	OBSERVATIONS OU COMMENTAIRES	CATEGORIE DE 1 <sup>D</sup> OBSERVATION			
			E	S	TE	TR
<p><b>ANNEXE... une modification de l'annotation « graisse » pour les LMR</b></p> <p>...[LMR pour le muscle × (1-fraction de graisse)] + [LMR × fraction de graisse], sur la base de la détermination de la fraction de graisse présente dans le muscle.</p>	<p>...[LMR pour le muscle × (1-fraction de graisse)] + [LMR <b>pour les graisses</b> × fraction de graisse], sur la base de la détermination de la fraction de graisse présente dans le muscle.</p>	<p>Omission dans la traduction [NdT : cette observation concerne uniquement la traduction en espagnol du document]</p>				X
<p><b>Définition de composés à double usage pour adoption :</b></p> <p>N'est actuellement pas incluse Inclusion d'un nouvel alinéa</p>	<p><b><u>Que le CCRVDF adopte la définition de composés à double usage et l'incorpore au glossaire de termes et définitions (pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments)</u></b></p>	<p>Inclusion de la définition susmentionnée, afin de préciser quels sont les médicaments vétérinaires à double usage concernés par la présente norme. Des limites de résidus sont actuellement en vigueur pour certaines substances dans les abats comestibles tels que la peau et graisse des porcins, le foie et les reins.</p>		X		
<p><b>Extrapolation de LMR pour les abats comestibles</b></p> <p>Inclusion d'un point supplémentaire (alinéa 7)</p>	<p><b><u>Que le CCPR et le CCRVDF précisent que les LMR pour les abats comestibles concernent des organes et pièces de l'animal autres que le rein, le foie ou la peau et graisse, pour lesquelles des LMR existent déjà.</u></b></p>	<p>Le Codex Alimentarius prévoit certains paramètres de LMR pour certains abats comestibles. Il convient donc de préciser que la présente proposition de norme s'applique à d'autres organes et pièces de l'animal non pris en compte jusqu'alors.</p>		X		

PARAGRAPHES	PROPOSITION DE POSITION	OBSERVATIONS OU COMMENTAIRES	CATEGORIE DE <sup>1</sup> D'OBSERVATION			
			E	S	TE	TR
Descripteurs des aliments – coordination entre le JECFA et la JMPR 7. Que le CCRVDF demande l'assistance du JECFA au sujet des descripteurs adéquats, tels que « graisse », « peau et graisse », « graisse/peau » et « peau », et recommande que le JECFA et la JMPR s'harmonisent sur ce point.	Que chacun des concepts ci-après : peau et graisse, graisse/peau, graisse soit clairement établi,	En tenant compte du fait qu'il existe des différences entre les LMR pour la même espèce s'agissant de graisse, peau et graisse et graisse/peau.		X		

<sup>1</sup> — « Editorial » (Rédaction) : Cette catégorie d'observations clarifie ou simplifie le texte sans en modifier le sens. Elle comprend des corrections de nature orthographique ou grammaticale, des propositions de termes alternatifs mais équivalents et la simplification de la structure de la phrase.

« Substantive » (Fond) : Cette catégorie d'observations tient compte de modifications conceptuelles et de l'ajout de nouveaux aspects ou idées. Elle comprend des ajouts ou des élargissements, ainsi que des modifications, la réorganisation du texte ou certaines suppressions qui entraînent l'altération du contenu d'une phrase, d'un paragraphe ou d'une section du projet de document.

« Technical » (Technique) : Cette catégorie d'observations tient compte des corrections de nature scientifique et autres ajustements techniques. Elle a pour but de préciser et améliorer essentiellement la norme, et parfois de l'aligner sur d'autres normes d'un point de vue technique.

« Translation » (Traduction) : Cette catégorie d'observations corrige certains points dont la traduction est considérée comme inexacte.